Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250909-2025_118_DM-DE
Reçu le 10/09/2025

DÉCISION MUNICIPALE

2025-118

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : **MARCHE DE PRESTATION DEDIEE A LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES EDUCATIVES SUR LES TEMPS EDUCATIFS ET PERI-EDUCATIFS DE LA VILLE**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée relative à des prestations dédiées à la mise en œuvre de mesures éducatives sur les temps éducatifs et péri-éducatifs de la Ville ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence n° 4212077 paru au Moniteur le 12 juin 2025 (annonce n° AO-2525-1083) ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 4 septembre 2025 ;

décide

Article 1 : De signer les actes d'engagements du lot n°1 à n°5 du marché relatif à des prestations dédiées à la mise en œuvre de mesures éducatives sur les temps éducatifs et péri-éducatifs de la Ville :

Lot n°1 : Conférences sur l'alimentation en visioconférence
La proposition du candidat CONFKIDS a été retenue pour un montant total de 12 960,00 € HT.

Lot n°2 : Visites de fermes maraichères et en production laitière
La proposition du candidat GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DE LOIRE ATLANTIQUE a été retenue pour un montant total de 15 120,00 € HT.

Lot n°3 : Sensibilisation à la réduction du gaspillage et au recyclage des fruits et légumes avec parcours pédagogique de visite d'une plateforme de compostage
La proposition du candidat LES ALCHIMISTES NANTAIS a été retenue pour un montant total de 4 820,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250909-2025_118_DM-DE
Reçu le 10/09/2025

Lot n°4 : Sensibilisation à l'alimentation par la mise en oeuvre d'un village de l'alimentation, d'ateliers, stands, défis, enquêtes et aboutissant à la production d'un manuel de l'alimentation saine et locale
La proposition du candidat L'OUVRE BOITE a été retenue pour un montant total de 51 402,00 € HT.

Lot n°5 : Promotion à la santé par la constitution d'une malle pédagogique et l'accompagnement à son déploiement par les professionnels scolaires et périscolaires
La proposition du candidat DU PAIN SUR LA PLANCHE a été retenue pour un montant total de 15 860,00 € HT.

Lot n°6 : Fourniture d'un jeu de société enfants autour de l'alimentation et de l'agriculture
Déclaré infructueux en raison de l'absence de candidature et offre.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

Article 3 : La présente décision sera publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Couëron, le 09 SEP. 2025

MAIRIE DE COUERON

Carole Grelaud
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au
Transmise en Préfecture le :